



Mardi 27 septembre 2022

Déchèterie des Montagnes du Giffre Des travaux réalisés - grâce aux aides Arve Pure - pour réduire les rejets de micropolluants dans la nature

En début de semaine, les élus de la Communauté de Communes étaient conviés à la déchèterie des Montagnes du Giffre, située à Taninges, pour une visite des travaux réalisés grâce aux aides du dispositif Arve Pure alloués par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse afin de réduire les rejets de micropolluants impactant les milieux naturels :

- Couverture de la dépose provisoire des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS),
- Achat de bacs pour la dépose définitive des DMS,
- Couverture de l'abris de dépotage des huiles usagées,
- Mise sous rétention des bacs des huiles usagées,
- Reprise des bordures (voirie) autour de l'abris des huiles usagées,
- Achat d'une cuve double paroi pour stocker l'AdBlue et le Gazole Non Routier (GNR),
- Achat d'armoires et de bacs de rétention pour l'atelier.

Le coût global de ces travaux est de 53 000 euros, financé à 40% par le dispositif Arve Pure ; le reste étant pris en charge par la Communauté de Communes.



De gauche à droite : Jean-François Gaudin, conseiller municipal à Mieussy et conseiller communautaire ; Didier Jancart, conseiller municipal à Mieussy ; Bruno Forel, président du SM3A ; Sylvie Andrés, maire de la Rivière-Enverse et vice-présidente de la CCMG en charge de la vie sociale ; Joël Vaudey, maire de Verchaix et vice-président de la CCMG en charge de l'eau et l'assainissement ; Régis Forestier, maire de Mieussy et vice-président de la CCMG en charge de la gestion des déchets ; Jean-Charles Mogenet, maire de Samoëns et vice-président de la CCMG en charge de la forêt et la GEMAPI, Stéphane Bouvet, maire de Sixt-Fer-à-Cheval et président de la CCMG.

Présent pour l'occasion, Bruno Forel, président du Syndicat mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A), a salué l'action de la collectivité et son exemplarité "vis-à-vis de la mise en oeuvre d'équipements plus propres permettant de limiter les rejets dans le milieu naturel". Il a rappelé l'historique du dispositif Arve Pure et précisé "qu'il permet - jusqu'en 2023 - aux artisans, industriels et collectivités de bénéficier de subventions exceptionnelles jusqu'à 70 % du montant des investissements".

De son côté, Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes, a d'abord remercié les élus et les agents qui ont suivi ces travaux, puis encouragé les entreprises et les collectivités locales à profiter des aides financières actuellement disponibles pour mettre aux normes leurs installations, "car sur notre territoire, le nombre de dossiers validés reste relativement faible".



Arve Pure dans les Montagnes du Giffre

A ce jour, 5 dossiers de demande de financements ont été validés sur le territoire des Montagnes du Giffre :

- Communauté de Communes : travaux de mise aux normes de la déchèterie,
- SPL la Ramaz : travaux de mise aux normes de l'atelier mécanique de Sommand,
- Commune de Morillon : travaux de mise aux normes du service technique municipal,
- Commune de Taninges : travaux de mise aux normes des rejets d'eaux de lavage de véhicules du centre technique municipal,
- Entreprise AMCH : travaux de mise aux normes de l'aire de lavage des véhicules et des équipements.

Soit un coût total des travaux de 178 000 euros, financé à hauteur de 72 000 euros (40% de prise en charge) par le dispositif Arve Pure.

arve pure
2022

